



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

**Le 21 mars 2024 à 18 heures**, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **28** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **28**

### Présents avec voix délibérative :

#### CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

#### CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

#### CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

#### CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

### Absents :

#### CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

#### CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

#### CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

#### CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

#### CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL\_2024\_013

### Création et révision des autorisations de programme et de crédits de paiement – budget principal

Monsieur Alain Perret, Vice-président, rappelle que pour les opérations d'investissement, les prévisions budgétaires peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet par conséquent de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle. Conformément au code général des collectivités territoriales, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.



Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Les CP constituent quant à eux la limite des dépenses qui peuvent être mandatées sur l'année. L'équilibre budgétaire s'apprécie donc en tenant compte uniquement des crédits de paiement.

Monsieur le Vice-président propose :

- **La création de l'AP/CP « Contrôle d'accès en déchetterie » n°202401**

Libellé	Montant AP	Crédits de paiement		
		2024	2025	2026
Contrôle d'accès en déchetterie N°202401	1 575 000€	75 000€	750 000€	750 000€

- **L'actualisation de l'AP/CP « Matériels roulants collecte » N°202301**

Face à l'augmentation des prix d'acquisition des matériels roulants, il est proposé de revoir le montant total de l'autorisation de programme et réajuster les crédits de paiement. Pour mémoire, le montant total voté à la création de l'AP s'élevait à 8 367 000€.

Autorisation de programme			Crédits de paiement			
N°	Libellé	Montant AP	Crédits consommés	2024	2025	2026
202301	Matériels roulants collecte	8 562 542€	558 846€	2 136 680€	2 964 600€	2 902 416€

- **L'actualisation de l'AP/CP « Réhabilitation du site de Messanges » N°202302**

Il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme. Le montant de l'AP reste inchangé.

Autorisation de programme			Crédits de paiement			
N°	Libellé	Montant AP	Crédits consommés	2024	2025	2026
202302	Réhabilitation du site de Messanges	1 600 000€	0€	1 400 000€	200 000€	0€

**VU** l'article L.2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** le règlement budgétaire et financier du Sitcom,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

**VALIDE** la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement n°202401 « Contrôle d'accès en déchetterie » telle que présentée,

**VALIDE** les modifications des AP/CP exposées à la présente délibération

**PRECISE** que les crédits de paiement 2024 seront inscrits au budget primitif du budget principal du SITCOM

**PREND ACTE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Pour extrait conforme,

A Bénèsse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,  
Alain CAUNÈGRE

